

Toulouse, le 13 février 2025

Arrêté n° A28 – 2025

**Portant abrogation de l'arrêté n° A20231211-78
et délégation de fonction à Monsieur Loïc GOJARD**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : l'arrêté n° A20231211-78 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

Article 2 : délégation de fonction est donnée à Monsieur Loïc GOJARD, quinzième Vice-Président de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Daniel GRYCZA en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci,
- relevant de l'agriculture et de l'approvisionnement en eau brute ;

Article 3 : pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc GOJARD, délégation est donnée à Madame Martine CROQUETTE, seizième Vice-Présidente de Réseau31.

Sébastien VINCINI
Président

